



Arrêté

fixant la composition du jury prévu à l'article 8 du décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés par la voie contractuelle dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique d'état.

La Présidente de l'Université de Lorraine,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements BOE, au titre de l'année 2026 ;

DÉCIDE :

Article unique : Sont nommés membres de la commission de recrutement de Technicien de Recherche et de formation dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention) emploi-type Technicien-ne électricité courants fort ou faible, au titre de l'année 2026, dans l'académie de NANCY-METZ :

Monsieur Steeve Collin, Technicien de recherche et formation Classe Supérieur, Université de Lorraine

Madame Margot Bosmaher, Ingénieur d'études de recherche et formation, Classe Normale

Monsieur Rémy Party, Attaché d'Administration d'Etat Classe Normale, Université de Lorraine

Fait à Nancy, le 28/04/2026

La Présidente de l'Université de Lorraine